

ORPEA

Société anonyme au capital de 52 997 791,25 €
Siège social : 115 rue de la Santé – 75013 PARIS
401 251 566 RCS PARIS

Avis aux titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR 2009 »)

Suspension de la faculté d'exercice des BSAAR 2009

La société ORPEA (la « **Société** ») a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les modalités sont décrites dans le prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le visa numéro 11-524 en date du 14 novembre 2011.

Dans ce contexte et conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce et aux modalités des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis par la Société le 14 août 2009 (les modalités des BSAAR 2009 figurent dans le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 09-225 en date du 15 juillet 2009), le Conseil d'administration de la Société a, dans sa réunion du 14 novembre 2011, décidé de suspendre l'exercice des BSAAR 2009 et le Directeur Général, agissant dans le cadre de la subdélégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil d'administration, a fixé, par décision du 14 novembre 2011, la période de suspension des BSAAR 2009 du 23 novembre 2011 à 0h00 (heure de Paris) jusqu'au 8 décembre 2011 à 23h59 (heure de Paris).